

ÉPOUX OU PÈRE
 Prénoms Sébastien, Pierre,
 Nom Gérard LOISEAU

(première partie
 seconde partie
 (1))

(3) Né le 05 Juillet 1982
 à 06 heures 15 minutes
 à Livry-Gargan (Seine-Saint-Denis)
 de Fils de Patrick, Marcel Louis
 et de Martine, Jeannine
 Micheline DELARUE

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 329
 le (3) 27 Juin 2019

MENTIONS MARGINALES



MARIAGE célébré à
 le

les futurs époux ont déclaré (5)

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n°

MENTIONS MARGINALES (4)

[1] Écrire selon le cas : « Epoux ou Père » ou « Epouse ou Mère ». [2] En cas de double nom de famille, ajouter « (1^{re} partie : ... 2^{de} partie : ...) ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... ». [3] Écrire selon le cas : « Né » ou « Née ». [4] Écrire selon le cas : « Fils de » ou « Fille de ».

ÉPOUSE OU MÈRE
 Prénoms Jessica, Chloé
 Nom RENARD

(première partie
 seconde partie
 (1))

(3) Née le 04 Juillet 1996
 à 21 heures 40 minutes
 à Brou sur Chantereine (Seine et Marne)
 de (2) Fille de Eric, Roger, Jean RENARD
 et de Nicole, Martine LION-CERF

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 663
 le (3) 16 Juillet 2019

L'officier de l'état civil (3)
 Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)



à

Le

L'officier de l'état civil
 Sceau

[5] Prénoms et NOM des parents. [6] Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage. [7] Inscrires sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. [8] Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par Me..., notaire à... ».

(1).....
Extrait de l'acte de décès n°.....
.....(2)
à

Délivré conforme aux registres le
L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

(1).....
Extrait de l'acte de décès n°.....
.....(2)
à

Délivré conforme aux registres le
L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

- (1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.
(2) Ecrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».
(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

1er ENFANT (1)
Extrait de l'acte de naissance n° 1864
le 23 septembre 2015

à 10 heures 26
est né(e) (2) Lucas ERIC Patrick

LOISEAU RENARD

Suivant déclaration conjointe du 29
septembre 2015.

1ere partie : LOISEAU
2nde partie : RENARD

du sexe masculin, à MONFERMEIL (Seine-St-Denis)

(3).....
reconnu(e) (4) dans l'acte par le père

Délivré conforme aux registres le 11 juin 2019
L'officier de l'état civil

MENTIONS MARGINALES (5)



Extrait de l'acte de décès n°.....

(6).....
à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

- (1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « (1^{ere} partie : ... 2^{nde} partie : ...) » en cas de double nom de famille. (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non délivré par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de [Prénoms, NOM] née le... à... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, par les parents ou en cas de reconnaissance séparée, par le père ou par la mère. Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, par... [Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance]. (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le.... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

2ème ENFANT (1)

Extrait de l'acte de naissance n° 1816
le 05 octobre 2017

à 10 heures 07,
est né(e) (2) Nathan, Sébastien, Dylan

LOISEAU RENARD

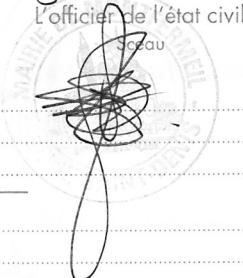
suivant déclaration conjointe du 29 septembre
2015 1^{ère} partie: LOISEAU
2^{nde} partie: RENARD

MONFERMEIL (Seine-St-Denis),
du sexe masculin, à

(3)

reconnu(e) (4) dans l'acte par le père

Délivré conforme aux registres le 11 juillet 2019



MENTIONS MARGINALES (5)

Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « (1^{ère} partie : ... 2^{nde} partie : ...) » en cas de double nom de famille. (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de [Prénoms, NOM] née le... à... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, par les parents ou en cas de reconnaissance séparée, par le père ou par la mère. Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, par... [Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance]. (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le... », ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

ENFANT (1)

Extrait de l'acte de naissance n°

le

à, heures,
est né(e) (2)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

.....,.....
.....,.....

(3)

reconnu(e) (4)

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « (1^{ère} partie : ... 2^{nde} partie : ...) » en cas de double nom de famille. (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de [Prénoms, NOM] née le... à... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, par les parents ou en cas de reconnaissance séparée, par le père ou par la mère. Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, par... [Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance]. (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le... », ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».